

**FGTB**

***Ensemble, on est plus forts***

***Manifeste***

***Pour la solidarité contre l'égoïsme***

**HOMMES/FEMMES**

Les références aux personnes et fonctions au masculin visent naturellement aussi bien les hommes que les femmes.

# **Pour la solidarité contre l'égoïsme**

## **Ensemble, on est plus forts!**

*Cela fait maintenant plus de 3 mois que l'on a voté et nous n'avons toujours pas de gouvernement. Les négociations s'éternisent ou plutôt elles n'ont pas encore vraiment commencé. Les partis qui se disent victorieux n'arrivent pas à former «l'orange bleue». Ce n'est pas qu'ils soient fondamentalement en désaccord sur la politique économique mais ils buttent sur les questions institutionnelles. Le pays semble plus divisé que jamais et on évoque même de plus en plus ouvertement l'hypothèse de la fin de la Belgique, tantôt sur le ton de la menace, tantôt sur celui du fatalisme.*

*On n'en est pas encore là. D'autant moins qu'une scission serait encore plus compliquée qu'une réforme de l'Etat. Il faudrait répartir les moyens financiers, la dette, décider du sort de Bruxelles, de l'armée, de la police, des musées nationaux, etc., etc. Ni la Flandre, ni la Wallonie, ni Bruxelles n'en sortiraient gagnantes. Et nous, travailleurs, allocataires sociaux, qu'avons-nous à gagner à une nouvelle réforme de l'Etat de l'ampleur que l'on nous annonce? Qui en sortirait gagnant et qui en sortirait perdant?*

*Pour la FGTB, qui regroupe autant d'affiliés francophones que d'affiliés néerlandophones, les choses sont très claires: les travailleurs du Sud comme du Nord, les allocataires sociaux, chômeurs, pensionnés, malades, n'ont rien à y gagner. Ni les Wallons, ni les Bruxellois, ni même les Flamands à qui on veut faire croire qu'ils seront mieux dans une Flandre riche et autonome. Voilà pourquoi les Flamands de la FGTB refusent de hurler avec les loups et tiennent le discours - certes à contre courant - de la solidarité.*

*Car indépendamment du calcul «coûts-bénéfices», il y a les principes. Ceux de la FGTB reposent sur l'égalité en droits et la solidarité entre les personnes. C'est cette solidarité qui nous a permis de généraliser le bien être, de faire reculer la pauvreté et de donner à chacun une sécurité d'existence, de faire avancer la justice sociale et l'éducation. C'est cette solidarité entre les personnes que l'on essaie de briser alors que la construction de l'Europe commande de l'étendre par delà les frontières pour consolider notre modèle social.*

*La FGTB n'est pas un ramassis de belgicains nostalgiques. Elle a dans le passé appuyé la réforme de l'Etat dans la mesure où elle pouvait améliorer les services rendus aux citoyens, qu'elle constituait une plus-value pour l'organisation du pays et qu'elle ne touchait pas à la solidarité entre les personnes. Les avancées institutionnelles que l'on retrouve dans les projets de l'Orange-bleue sont complètement différentes: elles mineraient les mécanismes de solidarité entre les personnes et placeraient les travailleurs du nord et du sud en concurrence. L'orange bleue, qui mêle les réformes institutionnelles portées par les conservateurs du Nord aux réformes économiques et fiscales portées par les libéraux des deux bords, ne peut donner qu'un jus imbuvable pour les travailleurs.*

# «Small» n'est pas toujours «beautiful»

On fait beaucoup appel au principe de «subsidiarité» pour justifier la régionalisation de certaines compétences. L'idée empruntée à l'Europe est qu'il ne faut régler au niveau supérieur que ce que l'échelon inférieur ne peut mieux faire. En fait, la subsidiarité invoquée par l'Europe sert souvent de prétexte pour ne rien faire au niveau social et fiscal. Au nom de la proximité avec les citoyens, certains régionalistes en déduisent que la plupart des matières seront mieux traitées au niveau régional. Ce n'est malheureusement pas toujours le cas. Prenons quelques exemples.

Les vols de nuit: la régionalisation de la réglementation sur les émissions sonores a abouti à la paralysie totale de toutes les autorités (in)compétentes sur ce dossier. En l'absence d'une hiérarchie des normes, le fédéral ne peut pas faire un pas sans être bloqué par une décision de justice reposant sur une législation régionale. On pense tout doucement à refédéraliser cette compétence...

La politique des handicapés est logiquement passée sous tutelle des Régions. Est-ce que tous les problèmes ont été résolus comme par miracle? En Flandre, les files d'attente pour les institutions spécialisées sont interminables et l'AWIPH (Agence wallonne pour l'intégration de la personne handicapée) n'est pas exactement un modèle de bonne gestion.

Et quel serait l'avantage de régionaliser:

- le code de la route?
- l'immatriculation des véhicules
- la politique des prix?
- les chemins de fer?
- ...

A l'heure où les décisions importantes se prennent de plus en plus au niveau de la planète, le bon sens voudrait que l'on cherche à créer un contrepouvoir contre les excès de la globalisation au niveau le plus élevé possible et ce niveau est pour l'instant l'Europe. Le niveau fédéral peut déjà difficilement peser sur les décisions des multinationales. Peut-on imaginer sérieusement que donner plus de pouvoir aux Régions aurait pu empêcher les délocalisations (Renault, VW), ou peser sur les mégafusions (Tractebel racheté par Suez, Arcelor racheté par Mittal). Il est illusoire de croire que l'on peut tout mieux faire au niveau régional alors que les instances de décision s'éloignent de plus en plus du citoyen sous la pression de la mondialisation.

# Sécurité sociale: indispensables vases communicants

**La sécurité sociale est de loin le plus gros morceau du gâteau qui fait saliver les régionalistes flamands. C'est sans doute le secteur où justement la solidarité entre les personnes fait que les flux sont les plus importants. Cela n'a rien à voir avec ce que certains appellent le «profitariat social»: les mêmes règles valent pour tous. La preuve: dans certains secteurs c'est le nord qui coûte plus et quand ce n'est pas la cas, le vieillissement de la population pourrait changer la donne. Si une scission de certains secteurs pourrait rapporter de l'argent au Nord et en faire perdre à Bruxelles et au Sud, l'opération pourrait revenir comme un boomerang sur le nez de ceux qui ont voulu une scission de la sécurité sociale.**

Sur les 10,5 millions d'habitants que compte le pays,

- les Flamands représentent 57,9%
- les Wallons 32,5%
- les Bruxellois 9,7%

La Flandre contribue cependant globalement plus à la sécurité sociale par rapport à sa population que le reste du pays. Elle contribue à hauteur de 65% à la sécu, tandis que la part des Wallons ne représente que 25% et celle des Bruxellois un peu plus de 8%.

Il y a une première explication globale à ces différences:

- 1 la Flandre a un taux d'emploi supérieur
- 2 les salaires en Wallonie sont plus bas. Le revenu moyen déclaré des Wallons est de 8% inférieur à celui des Flamands et de 3% inférieur à celui des Bruxellois.  
Les Flamands cotisent donc plus à la sécu que les autres.

## Et ailleurs?

L'ampleur des transferts n'est pas plus importante en Belgique que dans d'autres Etats fédéraux. En admettant que les transferts de la Flandre s'élèvent à 4,2%, on constate que ce chiffre est comparable voire inférieur à la solidarité entre régions dans de nombreux autres pays:

- Allemagne de l'Ouest - Allemagne de l'Est: 4%,
- Ile-de-France - Nord Pas de Calais: 6%,
- South East England - Pays de Galles et North West: 8%,
- Catalogne - Espagne du sud: 8,5%,
- Stockholm - le grand nord: 7,6%.

Si on se penche sur les différents secteurs de la Sécu, on constate d'autres différences mais pas toujours dans le même sens et pas nécessairement éternelles.

## Santé: match nul

En ce qui concerne les soins de santé, la part de la Flandre s'élève à 57,25% (par rapport à une population de 57,9%) contre 33,09% pour la Wallonie (part dans la population 32,53%). Dépenses et populations correspondent donc presque exactement. Il est aujourd'hui clairement démontré qu'il n'y a pas de surconsommation wallonne ni en matière de soins de santé ni au niveau de la sécurité sociale en général.

## **Santé à deux vitesses?**

La régionalisation des soins de santé figure parmi les revendications de certains partis flamands. Les notes qui circulent pour la formation de l'Orange bleue se contentent de réclamer l'intervention des Communautés en matière de remboursement des prestations. C'est évidemment un premier pas dans la direction voulue. La régionalisation des soins de santé signifierait dans un premier temps que les malades seraient mieux remboursés dans la région la plus riche. Et donc moins bien dans la région la moins riche...

Mais la régionalisation ouvrirait la voie aux revendications libérales (et impulsées par l'Europe et l'OMC) de privatisation de l'assurance santé qui représente un marché potentiel énorme (la santé représente pour le pays 10% du PNB). En cas de régionalisation des soins de santé, l'assise du système d'assurance serait trop faible pour couvrir correctement les risques. Il faudrait, comme le font les assurances privées, segmenter le marché, éliminer les mauvais risques et offrir une couverture à la carte à ceux qui en ont les moyens.

Ce qui est actuellement une assurance sociale deviendrait une assurance ordinaire avec une couverture de base pour les pauvres et une «omnium» pour ceux qui peuvent se la payer. Alors les pauvres de la région la plus riche seraient moins bien soignés que les riches.

***POUR LA FGTB, CHAQUE CITOYEN DE NOTRE PAYS A DROIT  
AUX MÊMES SOINS DE QUALITÉ***

## **Allocations familiales: coup de pouce aux revenus faibles**

La Wallonie reçoit une plus grande part des dépenses pour les allocations familiales par rapport à sa part dans la population: 34,1% pour une population de 32,5% contre 55% pour la Flandre pour une population de 57,9%. Cette situation est notamment liée à l'octroi de suppléments sociaux, principalement des allocations majorées pour chômeurs. Les allocations familiales compensent un peu la faiblesse des revenus et jouent ainsi un rôle redistributif.

L'Orange bleue envisage la régionalisation des allocations familiales. Une répartition des budgets sur base de la population de chaque région ferait chuter le niveau des allocations familiales en Wallonie et à Bruxelles.

***POUR LA FGTB, TOUS LES ENFANTS ONT DROIT AUX MÊMES ALLOCATIONS***

## Plus de chômeurs en Wallonie, plus de prépensionnés en Flandre

Au niveau des allocations de chômage, il y a une importante différence: les dépenses totales (allocations de chômage comprises) s'élèvent à respectivement 56,4% pour la Flandre et 33,8% pour la Wallonie; pour Bruxelles, cette part revient à 9,8% pour une part dans la population de 9,4%.

Les chiffres correspondent donc plus ou moins à la population de chaque région. Il y a toutefois une importante différence régionale entre les dépenses de chômage:

- La Wallonie a de plus fortes dépenses en allocations de chômage. En Wallonie, il y a trois fois plus de jeunes chômeurs qui bénéficient de l'allocation d'attente qu'en Flandre.
- La Flandre dépense plus pour les prépensions, le crédit-temps et l'activation ou à des mesures de soutien à la création d'emploi comme les titres services.

	Flandre	Wallonie	Bruxelles
Allocations de chômage	44%	42%	14%
Autres dépenses ONEm: (crédit-temps, prépensions, titres services etc.)	64,5%	30,5%	4,5%

(Source: rapport annuel 2004 de l'ONEm)

### - POUR LA FGTB, TOUS LES CHÔMEURS ONT LES MÊMES DROITS À UNE ALLOCATION DE CHÔMAGE

#### Nulle part ailleurs...

Les régionalistes ont souvent recours à l'exemple d'autres pays fédéraux pour justifier telle ou telle revendication. Tantôt les USA, tantôt la Suisse, tantôt l'Allemagne. Malheureusement pour eux, il n'y a aucun exemple d'Etat fédéral qui a régionalisé l'assurance chômage... Et l'explication est simple: les systèmes d'assurance sont d'autant plus performants qu'ils reposent sur un plus grand nombre de personnes. Plus la solidarité est partagée, mieux les risques sont couverts. Cela vaut aussi pour les pensions et pour la sécurité sociale en général.

#### Chasse aux chômeurs

L'Orange bleue propose de durcir le contrôle des chômeurs. La pression sur eux sera d'autant plus forte là où le taux de chômage est important et les perspectives d'emploi faibles.

#### La misère pour les chômeurs de longue durée

Sur la table des négociations se trouve la régionalisation de la gestion et du paiement des allocations de chômage. L'Orange bleue propose également une meilleure allocation au début du chômage, mais une réduction drastique par la suite qui frapperait les chômeurs de longue durée. Cela risque de déboucher sur une limitation dans le temps des allocations de chômage et de jeter dans la misère les chômeurs qui n'auront pas trouvé un job dans les délais jugés «normaux». On en revient à la notion de chômage «anormalement long» avec cette différence que la sanction toucherait toutes les catégories et pas seulement les cohabitants sous condition de revenu.

## **Pensions: réversible**

Au niveau des pensions, une division régionale montre que la répartition entre pensions et habitants est actuellement quasi-égalitaire. Le vieillissement se fera ressentir plus fort en Flandre qu'en Wallonie et à Bruxelles. La part des Flamands dans la population belge diminuerait en 2050 à 55,4% (contre 58% aujourd'hui), celle de la Wallonie augmenterait de 32,6 à 34,5% et celle de Bruxelles de 9,4 à 10,1%. Avec seulement 55% de la population, la Flandre représenterait 60% des + 65 ans. La charge des pensions va donc se déplacer légèrement. Mais aussi les dépenses liées à la santé.

### **La pension à 70 ans?**

Est-ce un hasard? Les pensions ne figurent pas dans la liste des postes à régionaliser. Par contre l'Orange bleue parle de lier la pension non plus à l'âge, mais à la carrière. De plus seules compteraient - à l'exception des crédits temps thématiques - les années de travail effectif. Le sort réservé aux années de chômage est plus que flou. Dans cette logique, les jeunes qui font des études et qui commencent à travailler à 25 ans, ne pourraient prétendre à une pension complète qu'à 70 ans! Pour ne pas parler des temps partiels...

### **- Sans solidarité entre personnes, plus de Sécu**

Le débat sur les transferts au sein de la sécurité sociale n'a rien à voir avec le débat sur les éventuels abus au niveau des dépenses mais bien avec les limites de la solidarité interpersonnelle. Or, cette solidarité interpersonnelle est à la base de tout système de sécurité sociale. Le financement de la sécurité sociale est assuré en fonction de la capacité contributive de chacun. En raison d'un taux d'emploi et d'un revenu moyen plus élevé, cette capacité est actuellement plus élevée en Flandre qu'en Wallonie. Notre système de sécurité sociale est fondé sur un principe d'assurance (chômage, pension, invalidité, ...), mais aussi de solidarité: les actifs avec les inactifs, les bien portants avec les malades, les jeunes avec les vieux. Cette solidarité existe au sein des différentes branches de la sécurité sociale (ex. quelque 75% des dépenses totales de soins de santé sont consacrés à 10% de la population) mais aussi entre elles depuis la mise en place de la Gestion globale qui permet de transférer de l'argent d'un régime à l'autre en fonction des besoins. Sortir certaines de ces branches de ce système de vases communicants équivaut à le détricoter. Or, le vieillissement rendra ces transferts de plus en plus indispensables.

### **- La sécurité sociale appartient aux travailleurs**

Les syndicats en sont les fondateurs, ce n'est pas le cas des séparatistes. La FGTB plaide pour la solidarité, contre l'égoïsme et la régression sociale.

# **Marché du travail: qui gagne perd!**

**Le marché de l'emploi est un domaine où la différence Nord-Sud est assez flagrante. Différences de productivité et différence de taux d'activité et de taux de chômage. Scinder les politiques permettant d'agir dans ce domaine figure donc au premier plan du programme orange-bleu. Régionaliser l'emploi, cela reviendrait à offrir des conditions salariales différentes au Nord et au Sud. On dit déjà aux travailleurs belges que leurs salaires sont plus élevés que ceux des Allemands. Si on éclate la politique salariale, on dira aux travailleurs Flamands qu'ils sont trop gourmands par rapport aux Wallons... Et aux Wallons, qu'ils doivent se «modérer» pour rester compétitifs par rapport aux Flamands. Seuls les patrons ont quelque chose à y gagner.**

## **L'emploi est une matière qui est déjà largement régionalisée**

La politique générale de l'emploi est du domaine fédéral. C'est l'ONEM qui gère l'assurance et la réglementation du chômage. L'ONEM paie via les syndicats les indemnités de chômage, de chômage économique. Il paie directement diverses indemnités en cas d'inactivité (crédit-temps). C'est l'ONEM qui gère aussi les aides à l'emploi et pour l'insertion (ACTIVA).

Les régions sont compétentes pour la formation et le placement à travers les organismes tels que le FOREM, ACTIRIS, BRUXELLES-FORMATION ou le VDAB. De plus les régions peuvent mener des politiques autonomes en ce qui concerne les aides à l'emploi et aux entreprises.

## **Une scission inutile...**

Il est un fait que les taux de chômage sont différents entre le Nord et le Sud, mais ils le sont aussi à l'intérieur des régions. La situation du Brabant wallon est complètement différente de celle du Hainaut. On retrouve les mêmes disparités en Flandre, par exemple entre la province d'Anvers et la Flandre occidentale. S'il est possible de gérer ces disparités à l'intérieur d'une Région, il en va de même à l'échelon supérieur. Régionaliser la politique de l'emploi n'apporterait rien de plus ou alors, il faudrait sous-sous-régionaliser, voire sous-provincialiser, les politiques de l'emploi pour les faire coller de plus près aux sous-régions...

## **- Coopération**

On reproche souvent aux chômeurs, et aux wallons en particulier, leur manque de mobilité. A leur décharge: le cloisonnement des organismes de placement. Le VDAB, équivalent flamand du FOREM, ne recevait pas les offres d'emploi du FOREM et inversement. Ces organismes de placement s'échangent désormais leurs offres d'emploi. Une bourse de l'emploi organisée à Zaventem à l'initiative du FOREM a attiré plusieurs milliers de demandeurs d'emploi wallons. Une expérience de coopération plus poussée a été lancée dans la région de Tournai-Mouscron-Courtrai. Les organismes de placement du Nord et du Sud coopèrent pour faciliter la mobilité entre les régions mais étendent leur coopération à la formation, y compris linguistique. Il suffit d'un peu de bonne volonté et c'est plus efficace que le repli sur soi.

L'argument des différences régionales ne tient donc pas la route. D'autant moins que les régions disposent déjà de nombreux leviers et peuvent - certes en concertation avec le niveau fédéral - mettre leurs propres accents (par exemple pour ce qui est des primes de retour à l'emploi pour travailleurs âgés, l'accompagnement des chômeurs, l'assouplissement de l'immigration venant des nouveaux Etats membres grâce à la possibilité de dresser une liste spécifique selon les régions des métiers pour lesquels il y a pénurie).

## **...et inacceptable**

Il faut aussi souligner qu'aucun pays européen organisé en Etat fédéral ne connaît un transfert des allocations de chômage vers les régions. Et la raison en est simple: une scission plus poussée poserait d'importants problèmes et minerait les bases de la solidarité qui sert de ciment à ces Etats.

Une fois les allocations de chômage transférées, le pas vers un transfert des cotisations sociales et donc des charges salariales indirectes risque d'être rapidement franchi. Il serait logique en effet que si chaque région paie pour ses chômeurs, les recettes, c'est-à-dire les cotisations sociales, soient elles aussi régionalisées.

Les cotisations sociales sont prélevées sur les salaires. Là où il y a moins de chômage, elles pourraient être réduites (c'est ce que demandent les employeurs Flamands).

C'est donc une réaction en chaîne qui serait amorcée. Elle toucherait à des domaines comme la sécurité sociale, la prépension, le crédit temps et le financement y afférent. Elle entraînerait dans son sillage la fiscalité, ce qui signifie des taxes et des recettes différentes.

## **Les salaires dans le collimateur**

Dans cette réaction en chaîne, la formation des salaires au Nord et au Sud ne serait plus régie par les mêmes règles. Le pas vers le transfert des négociations salariales serait également plus facile à franchir. La concertation interprofessionnelle fédérale n'aurait plus d'objet et les conditions de travail qui constituent l'essence de cette concertation évolueraient différemment entre le Nord et le Sud.

Ce serait un casse-tête pour les entreprises ayant des sites dans plusieurs régions du pays, mais aussi un recul assuré pour les travailleurs qui perdraient un instrument de solidarité entre les plus forts et les plus faibles et seraient soumis à une concurrence entre eux sur les niveaux de salaire.

## **- A travail égal, salaire égal!**

La grande distribution est un secteur pour lequel la régionalisation de la politique salariale tournerait au vaudeville. Prenons une enseigne comme Delhaize qui dispose de succursales dans tout le pays. Pourrait-on accepter que pour le même travail, un employé du siège d'Aarschot n'ait pas le même salaire que son alter ego travaillant à Braine-l'Alleud ou à Anderlecht? Plus fou encore: des travailleurs d'un même siège pourraient avoir des salaires différents selon leur origine. La FGTB s'est toujours battue pour le principe «A travail égal salaire égal». Cela vaut pour le salaire des femmes, mais aussi pour celui des hommes!

Comment les entreprises avec des sièges d'exploitation à Bruxelles pourront-elles gérer la situation dans tout le pays? Devront-t-elles, avec des modalités particulières, payer des salaires, verser des cotisations sociales, percevoir des activations, etc. différents selon le «sexe régional» de son travailleur ou du siège technique d'exploitation. Les travailleurs de cette entreprise percevront-ils des indemnités de chômage économique différentes? Tous ceux qui travaillent dans une autre région que celle où ils vivent seront-ils des travailleurs transfrontaliers?

## Travailler plus pour gagner moins?

La Note Leterme introduit le principe de l'épargne-temps: c'est le travailleur lui-même qui devrait financer ses interruptions de carrière en capitalisant jours de congés non pris et heures supplémentaires, ou même une partie du salaire. Ça existe déjà: on appelle cela «congé sans solde» ou encore «travailler plus pour gagner moins»! C'est la mort du crédit-temps et plus largement des formes encadrées collectivement et solidarisées de réduction du temps de travail!

Peut-on prétendre «concilier travail et vie de famille» et lutter contre le stress en poussant les gens à travailler tout le temps, ou jusqu'à des heures impossibles?

Peut-on dire aux travailleurs, qui voient les loyers s'envoler, qui ont juste de quoi payer leur emprunt et leurs factures, qui vont subir une nouvelle hausse des prix de l'énergie et des denrées alimentaires: «mettez de côté votre 13e mois pour prendre congé plus tard quand vous en aurez besoin... »

## Patrons mal informés

Régionaliser la formation des salaires, c'est aussi une revendication flamande venant justement des milieux patronaux qui soulignent la différence de productivité entre le Nord et le Sud et remettent en cause le niveau fédéral - dont la norme salariale - pour régler la formation des salaires.

Leur plaidoyer est basé sur une mauvaise connaissance de la situation au niveau de la formation des salaires.

- La norme salariale n'est pas une norme unique mais une moyenne indicative qui permet la diversité en fonction du secteur. D'autre part, il subsiste une marge pour mener une politique régionale (complémentaire) des revenus (par ex. bourses d'étude, chèques formation, réductions déplacements domicile - lieu de travail).
- Les différences de productivité ne s'expliquent pas par des spécificités régionales mais par des caractéristiques sectorielles. Des études montrent que la productivité est déterminée à 97% par le secteur et que la région n'est qu'un faible déterminant de la productivité.
- Le poids des négociations salariales se situe au niveau des secteurs et non pas au niveau inter-professionnel fédéral qui trace uniquement un cadre indicatif. La régionalisation de la concertation salariale n'offre pas de réponse aux différences sectorielles.
- De plus, dans des secteurs, il existe parfois une marge pour des négociations décentralisées (CCT provinciales: métal, non marchand, services publics). Et c'est parfois le poids de quelques entreprises, comme dans la chimie, qui est déterminant.
- Des études évaluent la différence de productivité entre la Flandre et la Wallonie à 10-14%, alors que le revenu moyen en Wallonie est inférieur de 8-10% à celui de la Flandre. Cela prouve donc que le cadre fédéral des négociations salariales n'empêche pas les diversités régionales.
- La régionalisation des négociations salariales pourrait avoir d'autres conséquences que celles espérées par ses adeptes: des revendications salariales plus importantes en Flandre qui seraient alors reprises dans les cahiers revendicatifs en Wallonie.

## ***Il ne faut pas détricoter chez nous ce que nous voulons pour l'Europe***

La concurrence entre les travailleurs débouche sur des délocalisations en cascade vers les pays à bas salaire, de l'Europe de l'Ouest à l'Europe de l'Est, et de l'Europe de l'Est à la Chine ou l'Amérique du Sud. Personne n'est donc à l'abri. Elle débouche aussi sur de moins bonnes conditions de salaire et de travail chez nous. Les travailleurs allemands de VW ont dû accepter un allongement de leur temps de travail pour sauver leur emploi. Dans la foulée, ceux de VW Forest ont dû aussi accepter une baisse de l'emploi et des coûts de production avant d'être repris par Audi... C'est cette mise en concurrence que nous avons combattue en mettant en échec le principe du pays d'origine inscrit dans la directive Bolkestein. Notre combat pour une Europe sociale est justement d'harmoniser vers le haut les conditions de travail et de rémunération de manière à éviter que l'on ne mette en concurrence les travailleurs. L'égalité en droit implique également une harmonisation au niveau européen des systèmes de sécurité sociale. Nous ne pouvons accepter que l'on détricote chez nous, ce que nous voulons pour l'Europe.

# Levier fiscal: attention aux retours de manivelle

***L'instrument fiscal figure parmi les leviers que les conservateurs de Flandre veulent reprendre en main. L'impôt en effet ne sert pas seulement à procurer des recettes à l'Etat. C'est aussi un instrument d'orientation économique. Ceux qui veulent en régionaliser certains pans n'ont sans doute pas mesuré toutes les conséquences. Attention aux retours de manivelle...***

Les déductions d'impôt peuvent encourager certains comportements tout comme les taxes peuvent en décourager d'autres. Mais il y a d'autres domaines où l'impôt peut jouer un rôle: l'environnement, la politique familiale, la politique de mobilité, sans oublier le travail (encouragement fiscal des heures supplémentaires, maintien à l'emploi des travailleurs âgés, etc.).

## Moins d'impôts = moins d'emplois

Le plaidoyer en faveur d'une plus grande autonomie fiscale dans le domaine de l'impôt des sociétés est une revendication clairement conservatrice de ceux qui entendent utiliser la concurrence fiscale comme instrument de réduction des dépenses publiques ou de ceux qui croient que la réduction de l'impôt est une condition suffisante pour améliorer la croissance et l'emploi. Il y a pourtant suffisamment d'études qui démontrent que le fait de rendre le capital moins cher par rapport au travail n'est pas une politique d'amélioration de l'emploi.

Et si les réductions d'impôt des sociétés ne permettent pas de créer de l'emploi, elles peuvent par contre en faire perdre. Un des premiers postes qui paient le prix des difficultés budgétaires de l'Etat sont les services publics, grands pourvoyeurs d'emplois. Moins de recettes, moins de moyens pour les pouvoirs publics, moins de services publics, pour les transports publics dépendant du fédéral, moins de moyens pour la sécurité, moins de moyens pour la justice, moins de moyens pour constituer des réserves nécessaires pour faire face au vieillissement, etc.

## Moins d'impôts = moins de recettes

Tous ceux qui souhaitent le séparatisme n'ont apparemment pas réfléchi aux conséquences que cela impliquerait: pour l'impôt des personnes physiques (IPP), l'imposition devrait se faire dans 'le pays dans lequel le contribuable travaille', ce qui risque d'engendrer d'importantes pertes de recettes fiscales pour le 'pays de résidence' des navetteurs vers Bruxelles». A première vue, Bruxelles aurait tout à y gagner mais pas la Flandre (225.000 navetteurs), ni la Wallonie (125.000 navetteurs) qui perdraient d'importantes recettes fiscales.

## Arrêter la spirale

Nous assistons au niveau européen à une concurrence fiscale qui, ces dernières années, s'est centrée principalement sur l'impôt des sociétés. Cette concurrence fiscale s'est traduite par une réaction en chaîne de réductions des taux et certains pays discutent de l'introduction d'une "flat tax" (un taux bas unique pour tous les revenus, sans progressivité).

Pour le mouvement syndical européen, il faut arrêter cette spirale à la baisse par l'instauration d'un impôt minimum européen d'un niveau suffisamment élevé en dessous duquel le taux de l'impôt des sociétés ne peut descendre.

Il serait par conséquent inacceptable d'attiser dans notre pays la concurrence fiscale entre les régions en régionalisant l'impôt des sociétés ou en instaurant le droit à des réductions d'impôts locales sous formes centimes soustractionnels.





